

### **3.083 Améliorer les capacités pour réaliser le développement durable et faire face aux effets de la mondialisation**

RECONNAISSANT qu'il faut atteindre des objectifs naturels, économiques et sociaux afin de parvenir à un développement durable à tous les niveaux, du niveau local au niveau mondial ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que sans coopération entre les nations, l'on ne saurait réaliser le développement durable appelé par *Action 21*, la *Stratégie mondiale de la conservation*, les *Objectifs de développement du millénaire*, le *Plan d'application* de Johannesburg et bien d'autres déclarations de la communauté mondiale ;

RAPPELANT que certains pays ont demandé une assistance pour renforcer leurs capacités à la fois de s'attaquer aux incidences économiques, environnementales et sociales, et de saisir les possibilités d'une intégration économique accrue, y compris du commerce et des investissements ;

PRÉOCCUPÉ de constater qu'en dépit de nombreuses initiatives louables prises pour relever les défis du développement durable, les institutions nationales, régionales et mondiales pour le développement durable restent faibles et n'agissent pas de concert et, de ce fait, n'ont pas réussi à fournir les mécanismes qui permettraient de déterminer et de satisfaire les besoins de renforcement des capacités, ce qui est particulièrement important dans le contexte d'une intégration économique accélérée, y compris du commerce et des investissements ;

PRÉOCCUPÉ EN OUTRE par le fossé qui ne cesse de s'élargir entre les ressources disponibles pour la coopération au développement et les besoins des pays en développement ;

SACHANT que plusieurs organes, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Projet du millénaire, s'efforcent de promouvoir l'importance d'un processus tenant compte des besoins, des plans de travail, des ressources financières, de la coopération et de la responsabilité, afin d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs du développement durable ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :**

APPELLE tous les États et les organisations internationales pertinentes à appliquer les objectifs prioritaires suivants :

- a) aider les pays en développement à analyser et définir, de manière systématique, leurs besoins en matière d'assistance et de renforcement des capacités pour relever les défis du développement durable, et pour améliorer la gouvernance, compte tenu, en particulier, des effets de l'intégration économique et commerciale ;
- b) s'efforcer, dans le cadre d'un processus coordonné entre les acteurs appropriés, d'établir des plans de travail prévoyant une responsabilité réciproque, des objectifs, des calendriers, des étapes de progrès, un suivi et l'établissement de rapports, de fournir des ressources, entre autres financières, et de prendre des initiatives politiques permettant de répondre aux besoins énoncés au paragraphe a) ci-dessus ;
- c) renforcer et améliorer la coordination entre les institutions nationales, régionales et mondiales afin de soutenir les actions décrites plus haut ; et
- d) garantir la participation adéquate du public à ces activités.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus lors du*

*vote de cette motion.*